

Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 28 mai 2018

Bruxelles, 26 avril 2018

Madame, Monsieur,
Cher associé,

Nous avons le plaisir de vous inviter aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire de la Sabam qui auront lieu **le lundi 28 mai 2018 à 14h au Thon Hotel EU (rue de la Loi 75 - 1040 Bruxelles - entrée voir plan d'accès en annexe).**

Pour des raisons pratiques d'organisation, les portes d'accès seront ouvertes dès 13h. Nous vous invitons à vous présenter le plus tôt possible au bureau d'inscription.

> **Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire**

1. Allocution
2. Modification des articles 10, 12, 24, 35, 36 et 38 des statuts

> **Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire**

1. Rapport annuel 2017 (rapport du conseil d'administration)
 - 1.1. Présentation du rapport annuel et des comptes annuels 2017
 - 1.2. Rapports du commissaire
 - 1.3. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels 2017 (rapport du conseil d'administration)
2. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire
3. Modification des articles 16, 25 et 27 du règlement général
4. Élections statutaires
 - 4.1. Élection de cinq administrateurs dont trois du régime linguistique francophone et deux du régime linguistique néerlandophone. Les associés suivants sont candidats à la fonction d'administrateur :
 - 4.1.1. Du régime linguistique francophone (trois mandats)
 - 4.1.1.1 Deux mandats de quatre ans à pourvoir dans la discipline musique en qualité d'auteur :
 - Pierre DUMOULIN
 - Manuel HERMIA
 - Isabelle RIGAUX
 - 4.1.1.2 Un mandat à terminer (jusqu'en mai 2019) dans la discipline musique en qualité d'éditeur :
 - Het Gerucht sprl (représentée par Herman van Laar)

1/2 —

4.1.2 Du régime linguistique néerlandophone (deux mandats)

4.1.2.1 Un mandat de quatre ans à pourvoir dans la discipline musique en qualité d'auteur :

- Jo DE CLERCQ
- Tom KESTENS
- Filip TURTELBOOM

4.1.2.2 Un mandat de quatre ans à pourvoir dans les disciplines théâtre, danse, audiovisuel, arts visuels, photographie et littérature en qualité d'auteur :

- Bram RENDERS

4.2. Élection de quatre membres complémentaires du collège des droits dramatiques, littéraires, audiovisuels et arts visuels, dont deux du régime linguistique francophone et deux du régime linguistique néerlandophone, pour un mandat de deux ans.

Les associés suivants sont candidats :

4.2.1. Du régime linguistique francophone (deux mandats) :

- Céline CHARLIER
- Thierry DORY

4.2.2. Du régime linguistique néerlandophone (deux mandats) :

- Johannes BUCHER
- Charlotte VANHECKE

Nous vous joignons les annexes suivantes :

1. un avis de présence pour les personnes physiques ;
2. un avis de présence pour les personnes morales ;
3. un formulaire de procuration pour l'assemblée générale extraordinaire et l'assemblée générale ordinaire ;
4. les propositions de modification aux statuts ;
5. les propositions de modification au règlement général.

Les interventions aux assemblées générales doivent concerner l'ordre du jour. Des cas personnels ne peuvent être soulevés.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, cher associé, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

La secrétaire,
Isabelle RIGAUX

Le vice-président,
John TERRA

Le vice-président,
Benoît COPPEE

